

Relevé de compteur

Les relevés de compteur

Si votre compteur n'est pas équipé du module radio

Un agent passe relever votre compteur. Ce relevé permet de connaître précisément votre consommation d'eau. Votre compteur doit donc toujours rester accessible et la niche doit être dégagée de toute immondice (gravats, terre...). Merci de votre compréhension.

En cas d'impossibilité d'accès au compteur et après un deuxième passage, il vous est laissé dans la boîte aux lettres un « **Avis de passage** » que vous devez nous retourner complétée dans les meilleurs délais. A défaut, une consommation forfaitaire est évaluée par nos soins.

La relève à distance

Votre présence n'est donc plus indispensable lors du relevé de compteur.

Grâce à la relève rapide mensuelle, nous vous alertons sur les consommations anormales et les suspicions de fuites d'eau potable.

Agissons contre le gaspillage

Une consommation permanente supérieure à 4 litres/heure déclenche une alarme sur le compteur.

Le Service Relations Usagers de votre pôle de proximité envoie un courrier d'alerte.

Deux vérifications valent mieux qu'une...

Attention, comme pour tout système électronique, le SIVOM ne peut pas garantir à 100% le suivi continu des données. Ce système représente certes une aide précieuse pour détecter les fuites d'eau chez vous mais il ne se substitue pas à votre responsabilité : il vous appartient de vérifier l'état de vos installations visuellement et/ou en suivant régulièrement votre consommation grâce à votre compteur.

La protection de votre compteur reste importante

Pour permettre le bon fonctionnement de la télé-relève, merci de ne pas protéger votre compteur avec des isolants renfermant de l'aluminium ou absorbeurs d'eau (laine de verre ou de roche, carton, textile...). Utilisez des isolants secs comme les plaques de polystyrène ou polyuréthane, également plus efficaces contre le gel.